



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 17 octobre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Élection municipale partielle et complémentaire pour la commune nouvelle de Pechs-de-l'Espérance

Une élection municipale partielle complémentaire est organisée les 3 décembre 2023 (1^{er} tour) et 10 décembre 2023 (2nd tour si nécessaire) pour élire deux nouveaux conseillers municipaux afin que le conseil municipal soit au complet pour procéder à l'élection d'un nouveau maire.

Le mode de scrutin des conseillers municipaux est celui des communes de moins de 1 000 habitants, soit au scrutin majoritaire.

Les candidatures seront à déposer contre récépissé à la sous-préfecture de Sarlat-La-Canéda

- du **lundi 13 novembre 2023 au mercredi 15 novembre 2023 de 14 heures à 17 heures.**
- le **jeudi 16 novembre 2023, de 14 heures à 18 heures.**

Les modalités de dépôt sont rappelées dans l'arrêté portant convocation des électeurs mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Dordogne.

Les candidats peuvent télécharger le formulaire et la documentation par le lien suivant :

<https://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Municipales-2020/Vous-etes-candidat/Candidats-commune-de-moins-de-1000-habitants/documents-1000-hab>

